

50 % d'effectifs, 200 % d'adaptation

CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) du 5 octobre 2020 :
compte rendu du Sgen-CFDT

Un nouveau CHSCT est prévu le 19 octobre : n'hésitez pas à faire connaître vos préoccupations.

Nous rappelons que le CHSCT traite de certains sujets qui sont soumis à la confidentialité. Si vous avez des questions spécifiques, merci de vous adresser à vos représentants.

([Informations sur le site SU](#))

C'était un CHSCT « ordinaire »* qui devait se tenir le 5 octobre avec un ordre du jour fourni, relatif à l'hygiène et la sécurité et aux conditions de travail, hors pandémie, laquelle a occupé à 100 % cette instance pendant le confinement et après.

** une séance « ordinaire » du CHSCT comporte un certain nombre de sujets « automatiquement » mis à l'ordre du jour dont, entre autres : validation de PV des séances précédentes, étude des signalements faits dans les registres « santé et sécurité au travail », étude des signalements « risques psychosociaux », information sur les travaux ayant une incidence sur les conditions de travail.*

De pandémie il a été néanmoins plus que question puisque l'actualité n'en finit pas sur le sujet : les nouvelles modalités d'enseignement en zone d'alerte maximale ont été présentées par le président et communiquées aussitôt à l'ensemble de la communauté. Attendues pour beaucoup, redoutées pour beaucoup aussi, l'alternance de présence / distance pour les enseignements relève à l'évidence du casse-tête et les solutions technologiques d'hybridation ne sont pas applicables à toute situation ni possibles matériellement partout. D'où stupeurs et tremblements. **Les représentants du personnel feront remonter toutes vos difficultés dans la mise en place de ces nouvelles modalités.**

Qui fait quoi ? Où ? Comment ? À quoi ai-je droit ? À qui faut-il s'adresser pour... ? La FAQ reprend du service

Beaucoup de questions nous ont été posées sur les procédures à appliquer quand soi-même, un personnel de son équipe, un.e étudiante.e est identifié.e comme personne à risque, ou cas contact, etc. Beaucoup d'interrogations également sur la mise en place du télétravail, du travail à distance pour les personnels techniques et administratifs, sur les équipements et gestes barrière (masques, gels)

Nous avons demandé le retour des FAQ (foires aux questions) sur Internet et les ENT pour répondre à toutes les questions relatives à la situation actuelle. Le but est qu'elles soient actualisées au jour le jour.

Télétravail / Travail à distance ... des mesures simplifiées pour le plus grand nombre

Tous les encadrants ont reçu la nouvelle fiche permettant, pendant la période de pandémie, d'autoriser les personnels à travailler à distance deux jours maximum, **qu'ils fassent ou pas une demande de télétravail officielle pour rentrer dans un dispositif pérenne.**

[\[fiche Travail à Distance simplifiée\]](#)

Les agents en temps partiel peuvent également bénéficier de ce dispositif. Si cela vous a été opposé, c'est à tort.

N'hésitez pas à revenir vers votre gestionnaire Ressources Humaines et le cas échéant vos représentants syndicaux en cas de litige avec votre hiérarchie ou la direction des ressources humaines sur ce sujet.

Certaines fonctions ne peuvent évidemment pas être effectuées à distance ; cela reste néanmoins minoritaire et des roulements peuvent être organisés dans les équipes où il y a besoin d'un accueil sur place.

Ce que nous avons appris de la période de confinement sur la possibilité de mobilisation des équipes en dehors du lieu de travail habituel, sachons le mettre à profit pour faire perdurer les bonnes pratiques tout en étant très attentifs au risque d'isolement et de fragmentation des collectifs.

Enseignants, soyez créatifs...

L'injonction à la créativité et à « l'agilité » fait grincer quelques dents quand on connaît les difficultés rencontrées pour enseigner dans de bonnes conditions en cette rentrée mouvementée et source d'inquiétude... La sursollicitation des enseignants pour se démultiplier et diversifier les supports relève parfois de l'héroïsme du « soldat inconnu ».

La direction promet davantage de moyens pour multiplier les conférences en visio, et déployer des solutions pour l'enseignement à distance.

Ce n'est qu'un aspect de la problématique...

Nos services d'ingénierie et informatiques sont-ils prêts pour cette nouvelle vague ?

Restauration, point chaud !

On nous a beaucoup alerté sur la surpopulation dans les aires de restauration.

Avec l'accueil pour moitié de la population étudiante, les Crous devraient être moins saturés nous répond-on. Certains restaurants universitaires (Censier) ont un taux de remplissage assez faible. Il faut donc essayer de se délocaliser. **Nous avons demandé l'ouverture d'espaces ouverts à la restauration sur les campus ; cette possibilité est « à l'étude ».**

Notre avis : l'heure n'étant plus au pique-nique, il serait bon de mettre en place très vite des alternatives de restauration saine pour les étudiants et les personnels qui ne peuvent ou ne veulent aller au Crous.

L'impact économique

Si les agents de l'État ne sont pas personnellement affectés économiquement, les conjoints, enfants, familles des personnels et étudiants peuvent avoir à subir des répercussions financières difficiles.

Des aides, pour les personnels et les étudiants, y compris pour les non-boursiers quand la situation le justifie, sont très rapidement mobilisables.

[\[Action sociale pour les personnels\]](#)

[\[Bourses et aides pour les étudiants\]](#)

Effet collatéral ?

Nous avons noté parmi les signalements des registres santé et sécurité au travail, depuis le déconfinement, une recrudescence d'accidents dans les labos de sciences. Il semble que certaines règles de sécurité aient été « oubliées » ou que l'encadrement soit insuffisant sur les paillasses. Nous appelons tous les acteurs à une grande vigilance.

BON À SAVOIR

Si vous êtes « personne contact », vous serez testé.e et devrez rester à l'isolement en travail à domicile si vos activités le permettent. Si ce n'est pas le cas, vous serez placé.e en autorisation spéciale d'absence (https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/covid-19/2020-09-12_COVID_19_QUESTIONS-REPONSES.pdf)